

17/10/2010

Le Dauphiné Libéré

# BRIANÇONNAIS

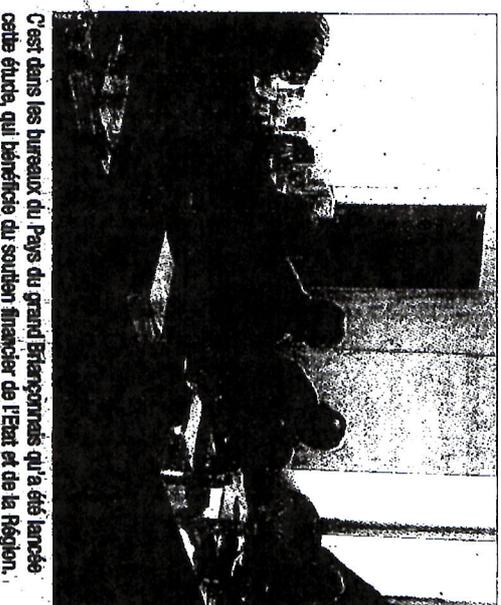
L'ARGENTÈRE-LA-BESSÉE

## Pays du grand Briançonnais : une étude sur la recomposition territoriale

Le Pays du grand Briançonnais (PGB) vient de lancer une étude sur la réforme des collectivités territoriales. Il a décidé d'être force de proposition concernant les projets de loi sur cette réforme. Cela s'est fait en partenariat avec les quatre communautés de communes qui souhaitent réfléchir de manière rationnelle sur une réorganisation des territoires et de leurs compétences. Compromis de sa compétence territoriale, le PGB entend étudier des scénarii de fusion des quatre communautés de communes délimitant son périmètre : le Briançonnais, l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins et

le Guillestrois. La volonté des élus est de réaliser une étude de préfiguration de fusion à l'échelle du Pays. « Il s'agit d'accompagner et de croiser les évolutions législatives en lien avec la réorganisation des collectivités. Quelles que soient les orientations à venir, je souhaite que le Pays du grand Briançonnais soit source de proposition », précise Bernard Esmeieu, le président.

« Cette étude est un premier pas vers la concertation de regroupement », ajoute Cyrille Drignon d'Astros, vice-président en charge de l'étude, avant de compléter : « Il s'agira de réaliser un audit financier qui sera la base d'une réflexion plus aboutie sur les compétences et sur les évolutions statutaires à envisager. Il est nécessaire de procéder à la redéfinition des compétences d'intérêt communautaire, par un transfert et par un abandon, et de clarifier les choix fiscaux et financiers, ainsi que le mode de gouvernance. » L'étude fera l'objet de deux notes d'opportunité complémentaires : le scénario principal élargi à deux communautés de communes voisines (Embrunais et le Savoinois) et un scénario limité à la fusion de deux ou trois communautés de communes du Pays.



C'est dans les bureaux du Pays du grand Briançonnais qu'a été lancée cette étude, qui bénéficie du soutien financier de l'Etat et de la Région.